



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 29 JUIN 2026

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Alexandre MALFAIT

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, M. Bruno COUSEIN, M. Philippe FAIT, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

Excusé(s) : M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, Mme Stéphanie RIGAUX, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Frédéric MELCHIOR, M. François LEMAIRE.

Assistant également sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, Bertrand PETIT.

Excusé(s) sans voix délibérative : Michel DAGBERT, Jean-Marc TELLIER.

BOURSE INITIATIVES JEUNES

(N°2026-265)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1111-4 ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu la délibération n°2025-68 du Conseil départemental en date du 24/03/2025 « Objectif jeunesses 62 - Adaptation des mesures jeunesse citoyenne » ;

Vu la délibération n°2024-2 du Conseil départemental en date du 29/01/2024 « Objectif jeunesses 62 : pour une génération des possibles » ;

Vu la délibération n°2023-277 du Conseil départemental en date du 19/06/2023 « Permettre aux jeunes de prendre leur place en tant que citoyens à part entière : nouvelle adaptation

des mesures jeunesse » ;

Vu la délibération n°2022-484 du Conseil départemental en date 21/11/2022 « Agir avec vous pour se réaliser dans le Pas-de-Calais - Pacte des réussites citoyennes » ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 3^{ème} commission « Éducation, Culture, Sport et Citoyenneté » rendu lors de sa réunion en date du 01/06/2026 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'attribuer 3 participations, pour un montant total de 4 300 €, au titre du dispositif « Bourse Initiatives Jeunes », aux bénéficiaires et conformément aux conditions repris au rapport et en annexes à la présente délibération.

Article 2 :

Les dépenses versées en application de l'article 1 de la présente délibération sont imputées sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	CP €	Dépense €
C03-338D02	6568/93338	Mesures jeunesses	30 000,00	4 300,00

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 44 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix
--

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 29 juin 2026

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

Date : 11/03/2026

Dossier n° 2026-007

PROJET	Titre : Com'Art Festival	Thématique : Culture / Evènement
	Structure accompagnatrice : TernoisCom	Ville : St-Pol-Sur-Ternoise

PORTEUR DU PROJET	NOM	Prénom	Age	Situation scolaire ou professionnelle	Ville	Canton
	LESAGE	Hugo				St-Pol-Sur-Te

DESCRIPTIF DU PROJET	Com'Art Festival > Une journée dédiée aux jeunes le Vendredi 24 Juillet 2026 à Saint-Pol-sur-Ternoise. Kermesse pour les 3/7 ans / Raid Urbain pour les 8/11 ans > Le matin Scène ouverte de 17h00 à 19h00 suivi d'un concert gratuit à partir de 21h00. Soutenu par la CC TernoisCom, les jeunes sont partie prenante de l'organisation. En amont, ils vont organiser un casting pour la scène ouverte. L'aide sera versée à Hugo Lesage
-------------------------	---

BUDGET	DEPENSES	MONTANT	%	RECETTES	MONTANT	%
	Prestations concert	15000	25.7	Bourse Initiatives Jeune	1500	2.6
	Logistique	1000	1.7	CC Ternois Com	41840	71.7
	Communication	1500	2.6	Caf	10000	17.1
	Transport	4500	7.7	MSA	5000	8.6
	Valorisation	36340	62.3			
	TOTAL	58340€	100	TOTAL	58340€	100

PROPOSITION DE LA MISSION	Montant proposé : 1500€	Avis :
		Après avoir rencontré la structure, des jeunes ont été mobilisés afin d'imaginer ce projet. Avis favorable.

Date :

11/03/2026

Dossier n°

2026-001

PROJET	Titre :	Mic Party Sauvage	Thématique :	Culture / Evènement
	Structure accompagnatrice :	Bellidé	Ville :	St Martin Boulogne

	NOM	Prénom	Age	Situation scolaire ou professionnelle	Ville	Canton
PORTEUR DU PROJET	LEROUX	Kylian				Boulogne 2
	FONTAINE	Maé				Boulogne 1

DESCRIPTIF DU PROJET	En 2020, pendant le Covid, ces jeunes ont posté une vidéo sur les réseaux sociaux avec leur "son". Depuis, ces jeunes sont réunis dans le collectif "Mineurs de la rime". Ils fréquentent régulièrement le local ados du centre social Bellidé dans lequel se trouve un studio d'enregistrement. Le 13/6/2026, ils souhaitent organiser une scène ouverte intitulé "Mic Sauvage Party" au Carré Sam de Boulogne-sur-Mer. Ils souhaitent mettre en avant les jeunes talents du territoire.
----------------------	---

	DEPENSES	MONTANT	%	RECETTES	MONTANT	%
BUDGET	Prestation (DJ...)	526.70	20	Bourse Initiatives Jeune	1448.72	55
	Fournitures	789.34	30	BIJ Bellidée	800	30
	Communication	997.68	38	Buvette	375	15
	Location de la salle	310.00	12			
	TOTAL	2623.72	100	TOTAL	2623.72€	100

PROPOSITION DE LA MISSION	Montant proposé : 1300€	Avis :
		Avis Favorable pour ce projet porteur de sens dans le territoire dans lequel va se dérouler la scène ouverte.

Date : 10/04/2026
Dossier n° 2026-022

PROJET	Titre : MOVE & FUN	Thématique : Evènement
	Structure accompagnatrice : Lens-Liévin	Ville : Bully-les-Mines

PORTEUR DU PROJET	NOM	Prénom	Age	Situation scolaire ou professionnelle	Ville	Canton
	RICHARD	Ethan				Bully-les-Mine

DESCRIPTIF DU PROJET	Move&Fun > Une journée d'animation et de prévention. - 10h00 -13h00 : Installation des infrastructures (scène, stands, matériel, sonorisation, espaces de jeux et de prévention). - 13h00 : Ouverture au public avec mise en place des stands de prévention. Les participants pourront circuler librement entre les différents stands. - 16h00 -19h00 : Scène ouverte permettant aux jeunes artistes de se produire (chant, musique, performance). - 19h00 -22h00 : Animation musicale avec DJ et artistes
-------------------------	--

BUDGET	DEPENSES	MONTANT	%	RECETTES	MONTANT	%
	Jeux Gonflables	3000	16	Bourse Initiatives Jeune	1500	8
	Fresque	2000	10	Ville Bully les Mines	15000	81
	Artistes+Technique	9494	52	Fonds propres	2000	11
	Location WC	756	4			
	Alimentation	3250	18			
	TOTAL	18500€	100	TOTAL	18500€	100

PROPOSITION DE LA MISSION	Montant proposé : 1500€	Avis :
		Avis favorable.

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 29 JUIN 2026

BOURSE INITIATIVES JEUNES

Le présent rapport s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du projet de mandat « agir avec vous pour se réaliser dans le Pas-de-Calais » et plus particulièrement dans le cadre de l'ambition 6 – faire des politiques départementales des tremplins vers la citoyenneté du Pacte des réussites citoyennes.

Conformément à l'article L.1111-4 du Code général des collectivités territoriales, et dans le cadre de sa politique jeunesse, le Département a décidé d'encourager les initiatives et l'engagement des jeunes du Pas-de-Calais en proposant une Bourse Initiatives Jeunes (BIJ).

Pensée comme « un coup de pouce », la BIJ permet de développer l'esprit d'initiatives chez les jeunes âgés de 16 à 25 ans et de les accompagner dans la mise en œuvre de leurs projets qui peuvent s'inscrire dans les domaines de la citoyenneté, la solidarité, la culture et le sport.

Suite à la réunion du Conseil départemental du 24 mars 2025, le montant de la bourse est plafonné à :

- 1500€ pour les projets individuels ou collectifs,
- 500€ par jeune pour les projets de mobilité internationale
- 500€ pour les projets portés par les associations étudiantes.

Un seul projet par an par jeune et par association peut être financé. L'aide du Département ne peut excéder 50% du budget prévisionnel.

3 nouveaux dossiers font l'objet d'une proposition de bourse pour un montant total de 4300 €.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant d'attribuer 3 participations, pour un montant de 4300 €, au titre du dispositif « Bourse Initiatives Jeunes », conformément aux conditions reprises au tableau joint.

La dépense sera imputée au budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation Budgétaire	Libellé Opération	CP	Disponible	Proposition	Solde
C03-338D02	6568/93338	Mesures jeunesses	30 000,00	30 000,00	4 300,00	25 700,00

La 3ème Commission - Education, Culture, Sport et Citoyenneté a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 01/06/2026.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY